

SEANCE DU 26 JUILLET 2017

---

DÉCISION N° 2017 / 40 / GPMD / 4

---

PROJET DE CREATION DE NOUVEAUX BASSINS PORTUAIRES « CAP 2020 »  
PAR LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu le courrier du Président du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque du 28 octobre 2016 et le dossier annexé,
- vu la décision n°2016/37/GPMD/1 du 7 décembre 2016 décidant de l'organisation d'un débat public,
- vu le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse transmis à la CNDP le 21 juillet 2017,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour permettre l'ouverture du débat public.

Le Président



Christian LEYRIT